

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 73-6 du 9 janvier 1973

portant abrogation du décret n° 72-350 du
22 décembre 1972, en ce qui concerne Mr
Ambally ADEBO, Administrateur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels ;
- VU le Décret n° 41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

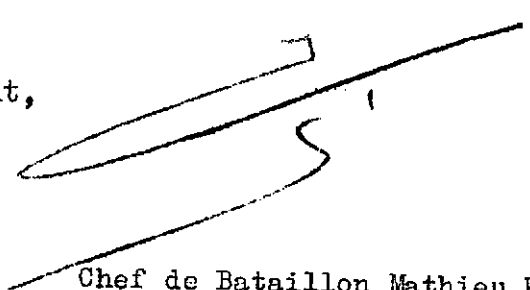
D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er}. - Sont et demeurent abrogées, pour compter du 30 décembre 1972, en ce qui concerne Mr Ambally ADEBO, Administrateur, les dispositions de l'article 1^{er} du Décret n° 72-350 du 22 décembre 1972.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./..

Fait à COTONOU, le 9 janvier 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - CS 6 - SGG 4 - Ministères 11 - Intéressé 1 - JORD 1
DB-DC-CF-Solde-IAA-DCCT-IGF-CNI 8 - Gde Chanc. 1 - Trésor 4 - DI 8 -
DFP + s/dtions 8 - DGE 6 - DEP. 2 - DGAJL-Dtion Stat 4 - GSP 2 -